

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS: G. DESILETS

Ferme Experimentale Centrale

FABRICATION DU BEURRE

(Traduit par J. C. CHAPUIS, Aassistant Commissaire.)

GLOBULES GRAS DANS LE LAIT

Pendant que le lait s'abaisse dans la vache, l'extrémité des cellules dont sont revêtus intérieurement les conduits lactifères et les vésicules de son pis semble grossir. Chacune d'elles forme un petit globule qui, lorsqu'il est complet, tombe dans le sérum du lait. Chaque bonton ou globule ainsi formé, est un globule gras; ce sont ces globules qui constituent tout le beurre du lait de la vache. Ces globules délicats de gras semblent croître à la surface des cellules, et provenir, partie de la destruction de ces cellules, partie par le changement d'une portion de la substance du sang en gras. Ils coulent dans le lait et s'écoulent avec lui, et ils y sont en suspension et non en solution comme le sont les autres parties solides du lait. Ils se présentent surtout pendant les derniers moments de la traite, probablement parce qu'ils ne circulent pas aussi vivement ni aussi facilement que la partie liquide du lait. Le premier lait est plus pauvre que le dernier de la traite (les égouts) parce que les globules de gras ne se séparent pas des membranes intérieures des canaux lactifères aussi promptement que le liquide du lait. Si l'on découvre qu'un homme qui envoie du lait dans une fabrique de fromagerie a un caractère tellement timide et modeste qu'il n'ose par garder, pour l'usage de la famille, une portion de tout le lait donné par la vache, mais qu'il ne garde toujours que la dernière pinte qu'il trait, ne portez pas trop de respect ou ne vous fiez pas trop à sa modestie: il peut arriver qu'une telle modestie soit incompatible avec l'honnêteté. L'état du sang et du système nerveux de la vache influe énormément sur la quantité de lait qu'elle donne. La mauvaise nourriture, l'eau malsaine ou l'absence de sel mettront la vache dans des conditions telles qu'elle ne donnera pas de bon lait; elle peut venir dans ces mêmes conditions produisant les mêmes effets par suite de négligence, de misère, de mauvais traitement ou d'excitation. La vache a une organisation particulièrement délicate, et doit être traitée avec bonté, et quiconque maltraite une vache en perd le profit, car elle paiera ses mauvais traitements par une quantité moindre de lait et celui-ci sera de plus pauvre qualité. Les globules de gras mentionnés plus haut sont tellement nombreux que plein un dé de lait en contient des millions. On a calculé qu'il y en a au moins mille millions dans chaque particule de lait. De ces atomes de gras provient le beurre.

SEPARATION DE LA CREME

Faire sortir ces globules du lait est la tâche du fabricant de beurre; ils sont trop petits pour qu'on puisse les enlever même avec le tamis (sus) le plus fin; il faut donc les séparer par d'autres moyens, comme un rang de marbres, n'occuperaient pas plus qu'un pouce de longueur. Si on laisse le lait en repos, ils restent à la surface parce qu'ils sont plus légers que le liquide dans lequel ils flottent. Les parties les plus pesantes du lait sont entraînées au fond par la force de la gravitation, et le sérum du lait, composé d'eau, de caséine, de sucre, d'albumine, etc., à mesure qu'il descend, déplace les globules de la crème et les fait refluer vers la surface. Il y a deux manières de séparer ces globules de gras du lait; une méthode naturelle et une méthode mécanique. Dans la méthode naturelle, on utilise le pouvoir de la gravitation pour faire descendre la partie la plus pesante du lait, ce qui a l'effet de faire monter la partie la plus légère, les globules de gras. Dans la méthode mécanique, on se sert de la force centrifuge pour atteindre le même résultat. Lorsqu'il met une certaine quantité de lait dans un vaisseau cylindrique tournant rapidement, les parties les plus pesantes sont projetées avec force contre son côté ou sa surface intérieure résistante avec une pression suffisante pour presser les particules plus légères, les globules de gras, vers le centre de révolution. De cette façon, l'eau, la caséine, l'albumine et les autres éléments pesants du lait font leur chemin vers l'extérieur de la portion de lait ainsi traitée dans un cylindre tournant tandis que les globules de gras sont rassemblés sous une forme concentrique à la surface du lait ainsi traité. La crème, composée principalement de globules de gras, obéit à une loi qui veut qu'elle marche dans une direction opposée à celle de la force exercée sur le lait, que cette force soit centrifuge ou centripète.

INFLUENCE DE LA TEMPERATURE Si on laisse du dinaire dans un

seau profond à une température de 60° Fahr., il faudra aux globules de trois à six jours pour gagner la surface, d'après leur vitesse de mouvement. Ce mouvement peut être accéléré. Le lait placé à une température de 90° à 98° augmente un peu en volume, et en le mettant dans des vases profonds, à cette température plus élevée (90° à 98°), on retirera de l'avantage d'une température de 90° à 98° s'abaissant à 40° ou 45°. Ce traitement facilitera et accélérera le mouvement montant des globules de gras. On croit aussi que le refroidissement rapide du lait empêche la formation d'un délicat réseau de lacta fibrine dans le lait, réseau qui empêcherait les globules de monter librement.

LA CREME

La crème elle-même n'est que cette partie du lait dans laquelle les globules de gras se sont réunies en grand nombre. La crème n'offre pas de pourcentage constant ni régulier de gras: ce pourcentage peut varier de 8 à 75 pour cent. Dans cent livres de crème il peut n'y avoir que huit livres de beurre, et il peut aussi y en avoir jusqu'à soixante quinze livres, suivant sa qualité ou sa richesse. Les globules de gras n'ont pas de peau ni de membrane originaire de nature distincte de celle de leur propre substance. Elles n'ont point de pellicules et sont comme les globules de mercure (viv argent) qui se sont séparés les uns des autres. Mais quelque fois le sérum du lait devient tellement visqueux qu'il adhère en certaine quantité à la surface des globules et s'y concentre en une espèce de gomme qui empêche leur mouvement ascendant lorsqu'on met crémier le lait, ou leur mouvement vers l'intérieur lorsque le lait est traité par une machine centrifuge. Si on brasse en la mêlant dans chaque seau de lait une pinte d'eau chaude, lorsqu'on l'apporte de l'étable à la laiterie, cela facilitera la séparation de la crème. Cette eau chaude pourra avoir une température de 150° à 180° Fahr. et devra être assez chaude pour monter le lait à la température d'environ 90°.

BARATTAGE

On rencontre quelquefois de la difficulté à baratter la crème, surtout pendant l'hiver. L'addition d'eau ayant une température de 70° à la crème, lorsqu'elle est encore douce, dans la proportion de 25 pour cent de la quantité, lui fera céder son beurre plus complètement et en moins de temps. Il faut ajouter l'eau avant que la crème ne soit sure et au moins 20 heures avant de commencer le barattage. La première chose à faire ensuite est de faire développer l'acide lactique. Si une certaine quantité de crème douce est barattée, et qu'une quantité égale de crème sure de la même qualité quant à la composition, soit aussi barattée, on n'obtiendra en moyenne de la crème douce que 77 livres de beurre pour chaque cent livres possibles à obtenir, tandis qu'on pourra obtenir jusqu'à 97 livres pour chaque cent livres possibles à obtenir de la crème sure. On perd chaque année, dans la Puissance, des milliers de livres de beurre par le fait qu'on baratte deux qualités de crème dans le même barattage et d'un même barattage. Le seul bon plan est de mêler parfaitement toute la crème pour chaque barattage douze à vingt heures avant de pratiquer ce dernier. Il faut la tenir à une température de 60° à 70° Fahr., suivant la saison, afin qu'elle devienne sure. La température la plus haute indiquée est nécessaire en hiver et en été aussi si la crème provient d'un séparateur centrifuge. Le barattage est pratiqué pour amener les globules de gras à se frapper les uns les autres et à s'agglomérer par contact. Si deux globules se frappent l'un l'autre à une température convenable, ils se colleront ensemble; quand un grand nombre d'entre eux sont ainsi réunis, on dit que le beurre "se fait" et on peut laver et enlever les particules. Tout ce qui est exigé pour le barattage de la crème est que le sérum ou matière première soit amené à l'état convenable: (1) par l'addition d'eau, si nécessaire, tel que décrit plus haut; (2) par le développement de l'acide; (3) par le maintien de la température de 57° à 59° en été et de 62° à 60° en hiver. Il est indispensable qu'on se serve d'un thermomètre pour constater la température.

BEURRE GRANULÉ

Lorsque les particules de beurre sont à moitié aussi grosses que de la graine de trèfle, on peut ajouter dix pour cent d'eau froide au contenu de la baratte. Lorsque les particules sont réunies en grains à moitié aussi gros que des grains de blé, on peut arrêter le barattage; on enlève le lait de beurre qu'on remplace par de l'eau pure ayant une température de 50° à 55° Fahr. On peut ainsi le laver à l'état granulé. Lorsque l'eau s'écoule sans aucune apparence laiteuse, on laisse le beurre granulé dans la baratte pendant une demi-heure pour l'égoutter.

SALAISON

On peut alors le saler dans la baratte ou le mettre sur le malaxé. (Table pour travailler le beurre) pour le saler. Il ne faut employer que du sel pur ayant un beau grain velouté. La proportion de sel doit être réglée à la demande et au goût des acheteurs. De trois-quarts d'once à un once par livre seront des quantités suffisantes pour la plupart des acheteurs de beurre canadien. En préparant le beurre pour le marché, il faut agir en vue de lui donner une apparence attrayante, soit qu'on le mette dans des tinettes ou des barils, soit qu'on en fasse des pains estampés ou des rouleaux.

An risque de répéter un peu ce que nous avons déjà dit, j'ai réuni dans de courts paragraphes quelques données et avis supplémentaires qui pourront aider à atteindre le but visé, savoir: l'amélioration du beurre et du commerce du beurre.

PREPARATION DU LAIT POUR LES BEURRIERES

1. Voyez à ce que les vaches aient une abondante provision de bonne nourriture saine. Ajoutez à l'herbe du son ou du grain. Le blé d'Inde et les pois rendent le beurre ferme. Si l'herbe est sèche ou rare, donnez du fourrage vert. La qualité de la nourriture détermine jusqu'à un certain point la qualité des globules de gras du lait. Le bon beurre se compose, pour la plus grande partie, de ces globules. Le fourrage vert a un meilleur effet sur la qualité du beurre, si on le lait manger un jour ou deux après qu'il est coupé.

2. Voyez à ce que les vaches aient une abondante quantité d'eau pure et froide. Une cuisinière pourrait aussi bien s'attendre à faire de bon gruau ou porridge avec de la farine d'avoine moisie et de l'eau croupie qu'on a droit d'espérer avoir du lait pur et sain, de saveur douce, lorsque la nourriture consommée par la vache est mauvaise et sa boisson infecte.

3. Voyez à ce que les vaches aient accès à un endroit où il y a du sel, chaque jour. Elles savent mieux que n'importe qui en prendre au besoin.

4. Voyez à ce que les vaches ne soient ni inquiétées ni ahuries. Tout mauvais traitement qui excite une vache diminue la quantité et nuit à la qualité de son lait.

5. Lorsque la chose est praticable, que les vaches soient traitées au même temps et par la même personne.

6. Il faut brosser le pis et le frotter avec une serviette rude avant de traire la vache.

7. Le lait doit toujours être coulé avec soin immédiatement après que la traite est finie.

8. L'aération parfaite du lait pendant quelques minutes qu'on peut obtenir en le transvasant ou le brassant améliore la saveur du beurre.

(A suivre)

Nouvelles Générales

CANON EN CUIR

L'inventeur de l'artillerie en cuir fut un certain colonel Thomas Scott, un Danois au service de Charles Ier, d'Angleterre. Il construisit des canons en cuir durci et en fit l'épreuve. Les résultats furent que ces nouveaux engins se trouvaient supérieurs aux pièces en fer ou en cuivre. Mais le colonel ne vécut pas assez longtemps pour jouir de son triomphe. Il mourut en 1631, et un monument est élevé sur sa tombe, dans un cimetière de Londres. Ce monument représente Thomas Scott couvert d'une armure, et avec un regard de bravade, de grosses moustaches et une barbe en pointe.

La même année que mourut le colonel, l'efficacité de l'artillerie en cuir fut pleinement reconnue à la bataille de Leipzig (7 sept. 1631), lorsque Gustave Adolphe remporta une victoire éclatante sur les impérialistes, commandés par le général Tilly. L'on prétend même que ce succès fut, en grande partie, dû aux canons de cuir.

Un avantage de ces pièces d'artillerie est qu'elles sont légères et peuvent facilement être transportées d'un endroit à l'autre sur le champ de bataille. Mais ce genre d'artillerie fut bientôt abandonné, à cause du peu de durée des canons, et des nouveaux procédés permettant de faire des pièces légères en métal.

Edison vient de compléter son phonographe par la photographie. Bientôt on pourra voir et entendre l'orateur simultanément, à distance à n'importe quel moment.

Voici comment il procède: devant l'orateur on place un phonographe et un autre appareil mû par un mouvement ingénieux qui photographie successivement l'orateur à des intervalles d'un dixième de seconde. Par la suite, un appareil à

projection reproduit les épreuves photographiques sur un tableau, à des instants réglés et correspondant aux différents passages du discours à raison de six projections par seconde, nous montrant de la sorte l'orateur parlant et gesticulant, pendant que le phonographe fait entendre ses paroles.

Le médecin de Léon XIII, le docteur Coccarelli, dit que la santé du Pape est assez bonne; mais il lui conseille le repos; il veut qu'il donne moins d'audiences le jour et qu'il n'en donne plus le soir.

Notes commerciales

Vu l'acquisition par M. Gonthier de la propriété No 230 Rue Notre Dame, l'importante Teinturerie à vapeur qu'il dirige et à laquelle le public a si fréquemment affaire a été transportée à cet endroit où toutes les commandes doivent maintenant être adressées.

Le succès qui a favorisé cet établissement est la meilleure garantie de son utilité et de l'excellente qualité de l'ouvrage qui exécute.

MM. les membres du clergé sont tout particulièrement invités à visiter la nouvelle installation ou à y adresser leurs commandes. On y fait une spécialité de la teinte des soutanes, manteaux, pardessus etc etc., rougis ou décolorés par un long service.

La couleur et le fini que l'on donne aux étoffes et habillements qu'un long usage a détérioré, approche tellement du brillant des articles sortant du magasin, qu'on est tout surpris de voir qu'il y a encore de vieux habits qui n'ont pas été portés à la teinturerie pour être remis à neuf.

C'est en cela surtout que la Teinturerie à vapeur de M. Gonthier offre d'immenses avantages. Les comptes que l'on fait chez les marchands prouvent mieux que toutes les autres choses, l'économie qu'il y a à faire durer un ou deux ans de plus en bon état de propreté un habit qu'on songeait à mettre de côté comme étant hors d'usage.

Nombre de personnes utilisent déjà cette industrie profitable. Qu'on suive ce bon exemple de saine économie!

M. Gonthier est remarquable pour la ponctualité et le soin qu'il met à l'exécution des commandes qu'on lui adresse.

MM. Rousseau & Durand successeurs de J. C. Rousseau Cie No 52, Rue des Forges, porte voisine de M. Thos. Bourneval, ont complètement renouvelé leur assortiment d'Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs, provenant de la plus fraîche importation. Tous ces articles sont de premier choix.

Un lot de Claret et Sauterne des meilleures marques, sera vendu à très bas prix.

Bières des meilleures Brasseries de la Puissance—distribuée à domicile sans charge extra.

MM. Rousseau & Durand tant en remerciant le public de l'encouragement reçu par le passé espèrent que le même patronage leur sera accordé à l'avenir.

A LOUER L'Hôtel des Chutes Shawenagen tout meublé, nouvellement construit en face des célèbres chutes de ce nom, à quinze milles des Trois-Rivieres et à six milles de la Station du Lac à la Tortue sur le chemin de fer des Piles.

Les chutes sont visitées chaque année par un grand nombre de touristes. Pour les conditions s'adresser à P. O. GUILLET, Ecr., Notaire, Trois-Rivieres, P. Q.

Agents demandés partout... PRIX DE VENTE \$5.87... C. ROBERT & CO., 57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Can.

Impressions de toutes sortes à ce bureau

BUREAU DE POSTE

Trois-Rivieres

26 Novembre 1889

Table with columns: MALLES, ARRIVER, DEPART. Lists routes like PAR CHEMIN DU PACIFIC, PAR GRAND TRONC, PAR CHEMIN DE FER DE NUIT.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A.M. 3.15 P.M. et 7.15 P.M. Les lettres enregistrées doivent être malées 15 minutes avant le départ de chaque maille. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivieres, 26 Novembre 1889.

LAJOIE & FRERE

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME, Trois-Rivieres.



Il convient spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des notices sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878

Celebre Eau Minerale

DES SOURCES ST-LEON

R. W. WILLIAMS, successeur de Harnes & Williams pharmacien, téléphone No 1, agent général pour la cité des Trois-Rivieres. HECTOR CARON, Propriétaire

PIANO ET CHANT

Madame Hart-Drumet, professeur de piano et chant ouvre son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville. Pour conditions s'adresser à 3 heures à 3 heures P. M. Trois-Rivieres, 1 Juillet 1889.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 10 JUILLET 1890.

Le Pique-Nique Conservateur  
AU BOCAGE VANASSE.

La démonstration politique d'hier a été sous tous les rapports, une des plus belles qui ait encore eu lieu aux Trois-Rivières.

Le lieu du pique-nique avait été admirablement choisi et préparé avec intelligence et goût. Plusieurs tentes avaient été élevées sous les arbres autour d'un immense carré où le sol avait été déblayé de façon à offrir aux visiteurs un endroit charmant d'où la vue s'étendait jusqu'à la ville et au fleuve. Des drapeaux flottaient partout aux branches des arbres, sur les tentes et les baraques, au-dessus des tribunes élevées pour les orateurs et le corps de musique; des sièges rustiques avaient aussi été disposés ça et là pour le confort des hôtes.

De bonne heure dans l'avant-midi, une foule de familles étaient déjà rendues et installées au bocage pour y prendre un diner champêtre sous les bois en attendant la démonstration qui, quelques heures plus tard, réunissait environ 4,000 personnes tant de la ville que des comtés voisins.

A deux heures de l'après-midi quand Sir Hector Langevin accompagné de Son Honneur le Maire, M. T. E. Normand et de toute la députation du district, fit son entrée sur le terrain au son des fanfares de l'Union Musicale, et des applaudissements de l'assistance, le camp improvisé offrait un coup d'œil charmant.

L'hon. ministre des Travaux Publics prit plaisir à visiter les divers groupes formés sous les arbres, les tentes, les baraques, les cambuses, toute l'installation en fin.

Quelques instants plus tard, la musique réunissait toute cette belle foule autour de la tribune des orateurs pour les discours.

Sir Hector présenté à l'auditoire par le nouveau député des Trois-Rivières, M. T. E. Normand qui fit la chose avec un tact exquis, adressa le premier la parole. Il fut suivi de M. F. L. Desautels député fédéral de St Maurice, de M. L. N. Duplessis député du même comté à Québec et de M. Lessard, le nouveau député de Maskinongé.

On voyait aussi sur l'estrade les deux députés de Champlain MM. Montplaisir et le Dr Grenier, M. Boisvert, député de Nicolet, MM. Robillard, Chs. Ed. Houde J. Tourigny anciens députés, le Maire de Nicolet M. G. Ball, le maire de St Grégoire M. C. Prince, le maire de St Etienne, M. Brunelle, plusieurs des principaux citoyens de Trois-Rivières, St Maurice, Batican, Ste Geneviève, St Tite, St Maurice Yamachiche, le Cap, etc., etc.

Le temps nous manque ce matin pour donner une analyse des discours qui ont été prononcés. Nous dirons pourtant que celui de Sir Hector Langevin a été l'un des plus heureux et des plus brillants que nous lui ayons entendu faire. L'imense et sympathique auditoire qu'il avait devant lui et le caractère si joyeux de la démonstration, lui inspirèrent des paroles aussi délicates que pleine d'éloquence et d'enthousiasme.

L'harmonieuse réunion de tous ces auditeurs appartenant à toutes les classes de la société et venus de tous les points du district, amena tout naturellement l'orateur à parler du groupe plus nombreux et plus varié qui forme la Confédération canadienne, de la charte et des lois qui la constituent, du drapeau britannique qui la protège et qui mérite notre respect, notre affection et notre reconnaissance. En traitant un sujet aussi beau que vaste, Sir Hector a eu des mouvements magnifiques où les hautes vues de l'homme d'état se mêlaient à l'expression des nobles sentiments du vrai patriote.

Il a été particulièrement heureux en parlant de l'harmonie qui devait exister entre les différentes races sous la protection des lois qui sont la sauvegarde des libertés de chacune, et surtout en stigmatisant l'œuvre anti nationale des hommes qui, en s'attaquant à la constitution cherchent à détruire cet harmonie.

Des applaudissements enthousiastes lui ont été prodigués pendant toute la durée de son discours, et ont éclaté avec plus d'intensité quand on est venu lui présenter deux superbes bouquets au moment où il prononçait ses dernières paroles.

M. Duplessis a aussi parlé avec une vigoureuse éloquence et un grand bonheur d'idées comme d'expressions. Enthousiasmé lui-même de la beauté de la démonstration, il en parla avec entrainement et eut des paroles aussi heureuses que délicates à l'adresse des électeurs dont elle couronnait si magnifiquement les récents et efficaces travaux. Personne ne fut oublié de tous ceux qui ont fait la dernière lutte avec tant de courage et de dévouement. Il prit ensuite pour thème les couleurs britanniques et françaises qui flottaient au-dessus de l'estrade et parla du respect et de la reconnaissance que nous devons avoir pour les premiers, de l'affection intime et profonde que nous gardons pour les seconds.

Il s'éleva vigoureusement contre les

préjugés et les idées de provincialisme que l'on cherche depuis quelques années à répandre, sous le faux nom de mouvement national, et qui sont de nature à entraver les progrès du pays et à causer des maux de toute sorte.

Sa voix a été convertie d'applaudissements.

M. Lessard qui a parlé en dernier lieu a aussi été très applaudi. Il a fait un fort joli discours sur les péripéties de la dernière lutte, les moyens qu'on avait eu à combattre et le succès remporté dans cette partie de la province.

Immédiatement à la suite du discours de Sir Hector Langevin, M. Normand avait donné lecture d'une lettre de l'hon. Dr Ross où, tout en exprimant le profond regret de ne pouvoir assister à la réunion à cause du mauvais état de sa santé, il disait être de cœur et d'âme avec les amis conservateurs du district.

Après les discours, la foule se répandit sous les tentes, dans les baraques, aux endroits où se trouvaient les jeux et les amusements, et passa un temps des plus agréables avant de se retirer.

Le soir Sir Hector était l'hôte des Commissaires du Havre qui lui offrirent un magnifique diner ainsi qu'aux députés et à quelques amis.

Il est reparti par le bateau pour Québec emportant sans doute un bon souvenir de cette démonstration qui fait honneur à la ville et au district.

M. Mercier et le Clergé.

La Minerve publie l'excellent article suivant que nous nous faisons un devoir de reproduire :

Une dépêche de Québec porte que M. Mercier aurait l'intention de se plaindre à Rome de la conduite tenue par Sa Grandeur Mgr Lafleche, évêque des Trois-Rivières, dans la dernière campagne électorale. Ce serait sous une forme agressive, le procès de l'influence indue, mené autrefois avec grand fracas par messieurs les libéraux, sous la conduite de M. François Langelier.

Nous ne connaissons pas la nature de la plainte, mais il est facile de pressentir le sort qui l'attend. Monseigneur Lafleche est connu pour un des esprits les plus sages, les plus éclairés, les plus patriotiques de l'épiscopat, et il est de ceux qui connaissent les hautes responsabilités, savent rester dans les limites de leur devoir. M. Mercier a fait un bien faux calcul s'il croit intimider un prélat aussi éminent et aussi respecté. Avant d'atteindre la mitre, il en trouvera plus d'un pour lui barrer le passage.

M. Mercier est coupable de toutes les audaces, de toutes les effronteries, de tous les cynismes. Cet acte insolite ne nous surprendrait donc pas. Après la mission de Mgr Labelle, cet homme se croit tout puissant, et l'orgueil le domine au point de le convaincre qu'il n'aura qu'à parler pour amener les congrégations romaines à baisser pavillon.

Il est de braves gens parmi nous qui prennent cet homme pour un ami, pour un défenseur du clergé, quand il n'en est que le courtisan, que l'exploiteur pour des fins cyniquement avouées par ses partisans.

Jugeons-le à l'œuvre. Quand il s'est agi de régler la question des Jésuites, il engagea avec Son Eminence le Cardinal Taschereau une correspondance où l'absence de bonne foi le dispute à l'insolence envers un prince de l'Eglise. Il n'était pas besoin pour gagner son point de faire passer le cardinal pour un ennemi des Jésuites et de se moquer de l'opinion de la majorité des évêques. Un bon catholique recule devant pareils écarts.

Écoutez M. Mercier, dans une lettre en date du 27 avril 1887 :

"J'ai dit que si Nos SS. les évêques étaient unanimes, mon devoir serait tout tracé, mais je ne me suis jamais engagé à suivre aveuglément l'opinion de la majorité des Evêques."

Le 4 mai 1887, Son Eminence écrivait au premier ministre :

"Je erois avoir le droit de me plaindre de certaines expressions regrettables employées par le premier ministre de cette catholique province, dans la discussion qui a eu lieu en comité général. En réclamant comme je l'ai fait, les droits de l'épiscopat, je n'ai fait que mon devoir; il ne s'en suit nullement que je puisse être appelé un tyran qui veut opprimer le faible ni un persécuteur de la Compagnie de Jésus."

Avec l'audace qu'on lui connaît, M. Mercier répondit :

"Son Eminence a été mal informée..... Quelques députés opposés au bill s'étaient servis du nom de Votre Eminence avec une inconvenance regrettable pour influencer la députation et laisser croire que j'étais en révolte ouverte avec un prince de l'Eglise et l'épiscopat canadien, j'en proteste énergiquement contre ce système d'intimidation et dit que nous n'éions pas des enfants, mais des hommes libres de juger cette question purement civile au meilleur de notre connaissance, que nous n'avions pas d'ordre à recevoir de qui que ce soit et que nous devions protéger le faible contre le fort et soutenir les bons Peres Jésuites contre leurs persécuteurs."

Le cardinal Taschereau écrivit de nouveau :

"Dans ce résumé (lettre de M. Mercier) se trouvent en toutes lettres les expressions même dont vous vous êtes servi et dont

je me suis plaint. C'est en vain qu'après cela vous protestez de votre plus grand respect pour moi personnellement et pour les autres prélats canadiens....."

"Je compte bien que plus tard, quand vous lirez à la tête reposée vos discours et vos lettres, vous regretterez bien des passages que vos meilleurs amis ont déplorés."

Au Conseil Législatif, Mgr Hamel, dans un mémoire, protesta contre les insinuations malveillantes et calomnieuses de M. Mercier (textuel).

Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Mercier le prend de haut avec le vénérable évêque des Trois-Rivières.

Au mois de juin 1888, Mgr Lafleche s'adressa au gouvernement, à la suite d'une assemblée de paroisse, pour demander que le pouvoir d'accorder des licences ne fut pas accordé à des commissaires mais bien au conseil municipal. Voici la lettre qu'il écrivit à M. Tarcotte, procureur général :

"Sainte-Ursule, le 5 juin 1888.

"Monsieur le ministre,

"En vous transmettant les résolutions ci-incluses concernant le projet de loi des licences adoptées unanimement par l'assemblée de paroisse des Trois-Rivières, tenue dans la Cathédrale le 27 mai dernier, je m'adresse à vous comme ministre du gouvernement qui doit présenter ce projet de loi, m'a-t-on dit et aussi comme député des Trois-Rivières, spécialement chargé de défendre et de protéger les intérêts de notre ville, et surtout les protéger plus efficacement.

"En les examinant avec soin, vous verrez qu'elles reposent sur ce principe que c'est le corps municipal, Conseillers et Electeurs, qui est le plus compétent à juger quels sont les moyens pratiques les plus efficaces pour assurer le maintien de la tempérance et de l'ordre dans le commerce si dangereux des boissons enivrantes.

"Tel est le principe sur lequel reposent ces résolutions, et sur lequel devrait être rédigée toute cette loi—le principe du self-government.

"Or, le projet de loi me paraît reposer sur le principe opposé, celui de la centralisation dans les mains du gouvernement ou de ses employés en lui accordant pour ainsi dire un pouvoir discrétionnaire qui pourra paralyser dans la plupart des cas l'action des municipalités.

"J'espère donc que vous y donnerez sérieuse attention avec les autres députés de mon diocèse et que vous vous efforcerez conformément aux vœux de vos constituants de faire amender ce projet de loi dans le sens favorable aux municipalités et de manière à donner aux conseillers municipaux et aux électeurs municipaux, véritables juges compétents et intéressés en cette matière, tous les pouvoirs nécessaires pour régler convenablement tout ce qui concerne la vente des boissons enivrantes, soit en la prohibant là où c'est possible, soit en la réglementant d'une manière efficace là où elle est indispensable.

"Dans cet espoir je vous prie, M. le ministre, d'agréer l'expression de mon dévouement.

"L. F. Ev. des Trois-Rivières."

Qui le croirait? A cette demande si raisonnable du clergé et des meilleurs amis de la tempérance, M. Mercier répondit par une clause qui enlevait le contrôle des licences au conseil de ville. Il ne peut plaider ignorance, car Mgr Lafleche s'était adressé personnellement à lui tout comme à M. Tarcotte. C'est Sa Grandeur elle-même qui constate la chose dans une lettre à M. Duplessis, député de Saint-Maurice.

"Je me suis en même temps adressé à l'honorable premier ministre le priant de favoriser cette mesure que je regardais comme très importante pour le maintien de l'ordre moral dans notre ville, parce que les conseillers et les citoyens qui les élisent sont les meilleurs juges et en même temps les plus intéressés à maintenir l'ordre en cette importante matière. A mon grand regret, j'ai reçu de cet honorable monsieur une réponse négative."

Et M. Mercier s'étonne qu'après une pareille conduite sur une question qui affecte la morale à un si haut degré, il ait perdu la confiance de l'évêque des Trois-Rivières. Farceur!

C'est le même homme qui, en décembre 1887, adressait aux protonotaires de la province une circulaire dans laquelle il se plaignait de la manière dont les registres de l'état civil sont tenus, assimilait les curés à des fonctionnaires publics. Il employait même l'épithète de délinquant à leur adresse!

C'est le même homme qui, inspiré par les idées radicales qu'il cherche vainement à masquer par intervalles, présenta à la session de 1888, un projet de loi qui fut considéré comme contraire au droit canonique et au droit naturel, de même qu'injuste et insultant pour l'Eglise et ses ministres.

Ce bill avait pour objet de séculariser les registres des baptêmes, mariages et sépultures; de mettre le clergé sous la férule de l'Etat, et d'infliger, au mépris des lois de l'Eglise, des pénalités aux curés transformés en fonctionnaires publics. La clause 4 de ce projet de loi statuait :

"Toute personne autorisée à tenir registre des actes de l'état civil et tout propriétaire ou administrateur de cimetière doivent remplir et compléter les blancs ou formes d'informations qui leur ont été transmises et les remettre dans les premiers huit jours de chaque mois au secré-

taire du conseil provincial d'hygiène lequel est tenu de les expédier dans le cours de ce mois de janvier et de juillet de chaque année au registraire général."

Il était donc ordonné aux curés de faire un rapport mensuel au conseil provincial d'hygiène. Eux qui tiennent ces registres gratuitement on leur imposait cette obligation, les traitant par là comme employés du gouvernement. De plus ces rapports devaient être faits sous peine d'amende.

La clause 17 disait :

"Lorsqu'un chef de maison ou de famille, un ministre du culte, un médecin ou une personne qui doit en vertu du présent acte faire rapport des naissances, mariages et décès refuse ou néglige volontairement de le faire au temps fixé, cette personne, pour chaque offense doit payer une somme de pas moins d'une piastre ni de plus de vingt piastres à la discrétion du juge, et il est du devoir de celui préposé à l'enregistrement dans chaque district de poursuivre telles personnes négligeant ou refusant de faire les rapports requis."

Tel était le fond de la loi du cabinet Mercier—amendes, poursuites etc. Grand défenseur du clergé, notre premier ministre!

Ce qui ajouta à l'odieuse de cette mesure, c'est que le cabinet Mercier voulut la faire adopter sous le faux prétexte que Son Eminence le cardinal Taschereau y avait donné son assentiment. M. L. P. Pelletier, alors membre du conseil législatif, ne craignit pas d'en donner l'assurance solennelle. Le gouvernement, disait-il, a déposé cette mesure après avoir pris l'opinion des évêques.

M. Pelletier avait tout simplement trompé la chambre. Il n'y avait pas eu de réunion d'évêques, et plusieurs membres de l'épiscopat protestèrent contre cet odieux projet de loi qui expira au Conseil législatif.

Ne se tenant pas pour battu, M. Mercier revint à la charge, à la session de 1889, et présenta le bill No 19 qui imposait aux membres du clergé les mêmes obligations et les mêmes pénalités. Sur les objections pressantes des députés conservateurs, M. Mercier retira encore son bill. A quand son troisième effort?

On sait encore ce que M. Mercier a fait dans l'avant dernière élection de Brome. Il ne craignit pas d'envoyer \$300 au curé Bachand, dans le but manifeste de se gagner ses sympathies et celles de ses paroissiens. Cette fois il n'avait pas eu recours au système des lettres de crédit. Il en résulta que ce jeune prêtre trop confiant, dut remettre cette somme au gouvernement, qu'il fut congédié du diocèse de Saint-Hyacinthe, et que Sa Grandeur Mgr Moreau adressa une lettre sévère à M. Mercier, au cours de laquelle il disait :

"Afin d'éviter pour l'avenir de semblables désagréments, je prie votre gouvernement de refuser toute considération aux demandes de secours qui pourraient être adressées par les prêtres de ce diocèse et qui ne seraient pas apostillées par l'Ordinaire"

C'est le même homme qui, au cours de la contestation de l'élection de feu l'honorable M. Mousseau, en 1884, accusa celui-ci d'avoir acheté l'influence de deux prêtres l'abbé Perreault, curé de Sainte-Geneviève, et M. l'abbé Chevrefils, curé de Sainte-Anne du Bout-de-l'Île.

Voici le texte même de l'accusation aussi mensongère que malicieuse, portée par M. Mercier dans sa déclaration :

"2. Le défendeur (M. Mousseau) dans le cours de l'été de 1882, a promis et a fait obtenir de la législature, à sa session de 1882, à messire Perreault, curé de Sainte-Geneviève et à un grand nombre d'autres électeurs de cette paroisse, une somme de \$500 pour aider à la construction du collège commercial de l'endroit, afin de les engager à favoriser son élection et à voter pour lui."

"6. Le défendeur, dans le cours de l'été de 1882, a promis et fait promettre à messire George J. O. Chevrefils, curé de Sainte-Anne, des sommes d'argent considérables en règlement on compensation de certaines difficultés qu'il avait avec le gouvernement fédéral, pour l'engager à favoriser la dite élection et à voter pour lui."

Que n'aurait-on pas à dire contre M. Mercier s'il fallait le mettre en accusation pour toutes les promesses de subsides de chemins de fer, d'améliorations, de compensations, d'extras, de places, qu'il a faites dans la dernière campagne? Quant aux accusations contre ces deux vénérables prêtres, M. Mercier aurait été bien en peine de le prouver, et il n'a jamais non plus entrepris cette tâche. Il a consenti à se fermer le bec moyennant \$5,000. C'était trop cher pour une réputation que le jury a subséquemment évaluée à \$50, quand M. Laflamme obtenait \$10,000.

Le jeu de M. Mercier est manifeste. Quand il trouve le clergé sur son chemin, il l'injurie, le déprécie, le met en accusation, le baillonne, comme il a essayé de baillonner la chambre, puis les électeurs. A-t-il réussi à leururr certains membres du clergé qu'il leur fait patte de velours, les élève aux nues. Bref, le clergé ne paraît valoir à ses yeux qu'autant qu'il se range de son côté. Charlatan!

L'apparence de la récolte est de beaucoup meilleure depuis quelques jours. En général, la récolte dans la province d'Ontario a la plus belle apparence. Si le temps reste beau pendant une couple de semaines encore, la récolte du grain sera

Pelerinage des Trois-Rivieres

Ste Anne de Beauport

Nous attirons tout spécialement l'attention sur le pèlerinage organisé par les conférences St Vincent de Paul de cette ville que nous annonçons dans une autre colonne.

Nous espérons qu'on s'empressera d'y prendre part et de retenir d'avance les billets. C'est au bénéfice de l'œuvre de Charité des conférences que tout le monde a à cœur à raison des bienfaits qui en découlent. Départ lundi le 21 courant. Voir l'annonce.

Courier

Les journaux libéraux d'Ontario ont entrepris toute une croisade contre le programme émis par M. Mercier, au banquet national.

Ils s'opposent de toute leurs forces à ce que M. Mercier mette le trésor fédéral à contribution pour payer ses extravagances. Le Globe a publié quatre ou cinq articles contre les projets de notre premier ministre, le Times est encore plus agressif contre son ami et allié M. Mercier; il dit qu'il ne consentira jamais à ce que la population d'Ontario soit taxée pour réparer les gaspillages de Québec.

Evidemment M. Mercier a fait une bave aux yeux mêmes de ses alliés qui lui tournent le dos.

Il est rumeur que Sir Léonard Tilly, Lt. Gouverneur du Nouveau-Brunswick, qui sort de charge au mois d'octobre va de nouveau rentrer dans le cabinet fédéral en vue des élections de 1892.

M. L. G. Desjardins a accepté la candidature à Montmorency pour la chambre fédérale.

L'hon. M. Charles Langelier, le nouveau président du conseil devra se faire réélire dans Montmorency. On parle de lui faire opposition.

La lutte se poursuit vigoureusement dans Gaspé entre l'hon. M. Flynn et M. Achille Carrier. Toutes les forces politiques se concentrent dans le comté. La votation a lieu le 12.

Une information intéressante au sujet des expériences d'aérostats dirigeables tentées par l'atelier militaire de Meudon en France.

On est parvenu à établir un moteur d'une force de 70 chevaux, ne pesant que 490 kilogrammes, et d'un volume très peu considérable.

C'est un moteur électrique, susceptible de marcher dix heures.

On voit l'importance de cette découverte; aussi l'a-t-on tenue secrète jusqu'à ce jour.

Actuellement, toutes les expériences préparatoires ont eu lieu et on achève le moteur type définitif.

Les débentures de la compagnie du Pacifique se vendent aujourd'hui à 82 1/2. Rien ne saurait témoigner plus éloquemment de la confiance qu'inspire et cette grande compagnie et le Canada qui est le siège principal de ses opérations.

Lorsque le Pacifique aura complété ses communications entre l'Europe et l'Asie par une ligne de vaisseaux rapides sur l'Atlantique elle ajoutera à son commerce un contingent important de passagers qui font aujourd'hui la traversée par voie de New-York.

Une des merveilles de l'électricité, et un des objets les plus intéressants de M. Edison à l'exposition de Paris, était un petit instrument au moyen duquel on peut signer un chèque à 100 milles de distance.

L'écrit qui doit être transmis est gravé sur du papier doux avec un stylet ordinaire. Il est placé sur un cylindre qui, en tournant, établit et détruit le courant électrique, au moyen de dentelures sur le papier.

A l'extrémité du fil où l'on reçoit le chèque se trouve un cylindre semblable, marchant par un synchronisme proportionné avec l'autre qui reçoit le courant électrique sur un papier préparé d'une manière chimique, sur lequel la signature est transmise. On a déjà fait beaucoup avec l'électricité. Son application est en voie de se répandre d'une manière vraiment merveilleuse.

De la Presse :

Comme on doit faire le recensement du Canada l'an prochain, nous croyons qu'il serait important d'y faire entrer une statistique qui nous serait très utile.

Ainsi, nous voudrions voir inscrire dans une colonne spéciale le nombre d'enfants par chaque famille, le nombre de familles qui ont plus de douze enfants, celles qui en ont sept, le nombre de familles n'ayant qu'un ou deux enfants.

Une pareille statistique que pourrait recueillir aisément l'énumérateur du recensement dans chaque ville et village serait des plus instructives. Elle servirait en même temps de base à d'intéressantes comparaisons sur la fécondité des différentes races qui habitent le pays, et sur leurs forces respectives d'expansion.

PHARMACIE



HOERNER

PHARMACIE HOERNER

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC

No. 6, DES FORGES

(Porte voisine de MM. Jos. Godin & Fils.)

24 ans de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

Nouvelles Locales

M. Lyburner a été élu échevin, dans le quartier N. Dame par l'écrasante majorité de 88 voix contre son adversaire M. Spéard.

Dans Ste Ursule M. Alex. Baptist a également été élu par 13 voix de majorité contre M. Alex. Houliston.

Ces deux dernières victoires de nos candidats changent complètement la majorité du Conseil et nous donnent la garantie d'une amélioration tout à fait désirable dans la direction de nos affaires municipales.

La foudre est tombée, dans la nuit de lundi sur l'église de N. Dame du Mont-Carmel et a causé des dommages assez considérables.

M. le curé de la paroisse le Rvd. M. de Caufel, était absent et ce n'est qu'à son retour mardi matin qu'il a pu constater l'accident.

L'incident a frappé le clocher et brisé la couverture de l'église en plusieurs endroits.

Le fluide électrique a pénétré de là dans l'intérieur de l'édifice et a frappé à droite et à gauche le long des corniches, sur les bancs et dans les allées de la nef. Heureusement qu'il n'a mis le feu nulle part et n'a fait que noircir et broyer les boiseries, endehors des autres parties de l'édifice qu'il a mises en pièces.

On se demande ce qui en eut été si l'accident était arrivé pendant un office public. Nul doute qu'un grand nombre de personnes eussent été frappées.

Les dommages sont probablement d quatre à cinq cents piastres.

Les pluies que nous avons eu ces jours derniers ont fait un grand bien à la végétation. Les grains reprennent vigueur et promettent beaucoup plus qu'il y a quelques jours.

Samedi prochain, l'Union Musicale fera un grand voyage de plaisir à Sorol, à bord du Bathier. Ce voyage sera des plus agréables. Le départ se fera vers 1 hre précise et l'on arrivera à Sorol vers 5 hres. Si le temps le permet, la musique de l'Union donnera un concert au parc de Sorol. Le départ de cette dernière ville aura lieu vers 8 hres. L'excursion sera revenue aux Trois Rivières avant minuit.

Pendant le voyage, il y aura grand concert à bord. Prix du passage \$0.75. Enfants \$0.25

PELERINAGE

Ste-Anne de Beaupré.

ORGANISÉ PAR LA

Société de St Vincent de Paul des Trois-Rivières

DANS UN BUT DE CHARITÉ

Sous le patronage de Sa Grandeur

MGR. L. F. LAFLECHE

Lundi 21 Juillet 1890

PAR LE VEPEUR "ÉTOILE"

Il y aura à bord prédication, exercices de piété, musique et chants religieux. Un Harmonium sera à la disposition des musiciens, qui feront partie du pèlerinage.

Départ des Trois-Rivières, le 21, à 7 heures précises du matin. Arrivée à Ste-Anne vers 4 heures de l'après-midi. Départ de Ste-Anne, le lendemain, à 7 heures. Le lendemain, à 7 heures. Arrivée aux Trois-Rivières vers 4 heures de l'après-midi.

PRIX DU PASSAGE ALLER ET RETOUR

ADULTES.....\$1.25

ENFANTS.....0.75

Le nombre des billets est limité à 600. Personne ne devra se présenter sans avoir son billet.

Billets en vente chez MM. Onés. Carignan, P. V. Ayotte, Ed. S. de Carufel et Onés. Duval.

F. X. CLOUTIER Ptre

Curé.

M. John Ryan, encanteur, vendra, samedi le 12 juillet 1890, vis-à-vis le marché aux Denrées, en cette ville, un moulin à farine, connu sous le nom de "Moulin Marchand," situé sur la rivière Champlain, rang St-Joseph, comté de Champlain, ainsi que terrains, maison, quai, chaussée, bâtisse, 3 paires de moulanges, 2 bateaux alimentés par un "Over shaft," Route de 15 pieds de diamètre et "shaft" en fer, etc.

Conditions libérales. Vente à 10 hrs a. m.

Un immense lot de Set à diner et de Toilet Mose-Rose, porcelaine opaque, etc., vient justement d'arriver au magasin de L. T. Cormier. Ces sets sont composés de 97 morceaux et seront vendus au prix de \$10.00 seulement. Set de Toilette, 8 morceaux, \$3.50 seulement.

PRESENT.—Lorsque vos futurs achats atteindront le montant de \$25.00 vous aurez votre choix sur un des trois articles suivants: Une boîte doublée en satin contenant une demie-douzaine de fourchettes, une 1/2 doz. de cuillères à thé, un couteau à beurre et une cuillère à sucre.

Un élégant Marinadier, valeur \$2.75.

Un Beurrier magnifique valant \$3.00.

Le tout richement gravé et plaqué en argent solide et garanti de durer des années. Ces présents vous seront exhibés avec plaisir.

Heure de la Marée haute au xTrois-Rivieres

Table with 4 columns: Day, Date, h. m., p. m. listing tide times for various days in July.

LA LUNE. Dernier quartier Mardi, le 8 Juillet à 11.54 h. p. m.

AVIS AUX MERE.—Le Sirop Calmant de MME Winslow devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez "Le sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES

Est par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1890 est maintenant achevé et déposé au bureau du sousigné, en l'Hôtel-de-Ville de Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis.

Toute plainte contre le dit rôle devra être remise au sousigné, par écrit, le ou avant le QUATRIEME jour d'AOUT prochain.

L. F. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier.

Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 4 Juillet 1890.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le 8 Août 1890 pour le transport des Malles de sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, 37 fois par semaine, aller et retour, entre le Bureau de Poste de Trois-Rivières et la Station du Chemin de fer à partir du 1er Octobre prochain. Le transport se fera en voiture.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue au Bureau de Poste de Trois-Rivières et au Bureau du sousigné où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Trois-Rivières 25 Juin 1890.

G. A. BOURGEOIS, Inspecteur des Postes

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au sousigné et portant sur l'entente: "Soumissions pour Saison" seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi le 18ième jour de juillet prochain, à l'exclusion pour pouvoir ériger et compléter sur place, un caisson en fer brut par la cale Sèche, actuellement en construction à Kingston, Ontario, selon les plans exposés à ce bureau et au bureau de l'ingénieur, 30 rue Union Kingston, et aux conditions et stipulations contenues dans la formule de soumission, dont on peut obtenir une copie en faisant la demande au sousigné, et à W. O. Strong, Ecr. Ingénieur Résident, 30 rue Union, Kingston, Ontario.

Les soumissions ne seront pas considérées si elles ne sont pas faites sur les formules fournies et signées de la signature actuelle des soumissionnaires. Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission, doit accompagner chaque soumission. Ce chèque sera forcé si le soumissionnaire refuse le contrat ou si le manque de compléter l'ouvrage entrepris, et sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBELL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 13 Juin 1890.

CANAUX DU ST-LAURENT

DIVISION DE RAPIDE PLAT

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription: "Soumission pour les canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi, le 23ième jour de Juillet prochain, pour la construction d'une écluse, déversoirs, etc., à Morrisburg, et l'approfondissement et l'élargissement du canal de Rapide Plat. Les travaux seront divisés en trois sections, d'un mille de longueur environ, chacune.

On pourra examiner une carte de la localité ainsi que les plans et devis des travaux respectifs, le 21 et après Mercredi, le 2ième jour de Juillet prochain, à ce bureau et au bureau de l'ingénieur résident à Morrisburg, où l'on pourra obtenir des formules de soumission.

Si les soumissionnaires font partie d'une société, la soumission devra porter la signature véritable en toutes lettres, et indiquer la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société; et, en outre, un chèque accepté sur une banque canadienne incorporée, pour le somme de 6,000 devra accompagner la soumission pour la section No. 1 et un chèque accepté sur une banque canadienne incorporée, pour la somme de \$2,000 devra accompagner chaque soumission pour les autres sections.

Les chèques acceptés devront être faits à l'ordre du ministre des chemins de fer et canaux et seront confisqués si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux au taux et aux conditions mentionnées dans sa soumission. Les chèques seront renvoyés aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas à d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 13 juin 1890.

A Louer

Une maison de Pension située à la Grande Mer et possédée par la Cie de Pulpe des Lau rentides, Lim., avec tout l'aménagement, les ustensiles de cuisine etc., etc. On peut y faire de bonnes affaires.

S'adresser avec recommandation à: JOHN FORMAN, P. O. Box 660, Montréal.

HUILE DOREE

Cette préparation nouvelle, qui se recommande déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies, Empêche la chute des cheveux et aussi la Guérison des pellicules sur le cuir chevelu.

Toute personne qui commence à perdre ses cheveux en arrête la chute. Il s'agit pour cela que de suivre la direction qui est sur la bouteille.

PREPAREE PAR Mme Vve E. HAMEL, LFWELL, E. U.

Dépôt à Trois-Rivières chez R. W. WILLIAMS, Pharmacia, coin des Rues Notre-Dame et du Platon. Dépôt à Québec chez Mlle CATELLIER, coin des rues Desossés et de la Chapelle, Saint-Roch.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné et portant sur l'entente: "Soumissions pour la Cale Sèche de Kingston" seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi le 27ième jour de Juin prochain, inclusivement pour fournir, mettre en place, et délivrer en parfait ordre, un système de pompes aspirantes, Pumping Plant, dans la Cale Sèche, maintenant en construction à Kingston, Ontario, suivant les conditions et stipulations contenues dans la soumission, et le plan y joint, dont copies peuvent être obtenues du sousigné, à Ottawa, et de W. O. Strong, Ecr. Ingénieur Résident 30 rue Union, Kingston, Ontario.

Nulle soumission ne sera prise en considération, si elle n'est remplie sur les formules fournies par le Département, et signée par les soumissionnaires. Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent de la valeur totale de la soumission, doit accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de remplir son contrat ou si le refus de compléter; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, O. GOBELL, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 17 mai 1890.

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le maigre et autres taches de la peau, la LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMÈDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence, La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicamenteuse, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est bruni par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillère tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Province, en bouteilles de 30 cents. Médez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE, 1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal. Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-rivières coins des Rues Notre-Dame et du Platon.

LE MANQUE DE SUCCES

que nombre de cultivateurs et jardiniers ont pas de leurs récoltes est souvent attribuable aux mauvaises graines qu'ils achètent et à. Pourtant ils n'ont pas d'excuses quant-ils peuvent se procurer CES GRAINES FRAICHES ET CHOISIES qui se vendent à la PHARMACIE DES TROIS-RIVIERES, co a des rues Notre-Dame et Du Platon. Le propriétaire de cette Pharmacie, a été lui-même choisir ces GRAINES DE FLEURS DE JARDIN ET DE CHAMPS et les offrir au public sans crainte de reproche plus tard car elles sont des plus fraîches et des meilleures graines procurables.

Toutes commandes en détail par la malle pour graines en paquets ou à la livre (jusqu'à 5 livres pesant) seront expédiées par la malle franco, à aucune adresse. Un escoupe libéral accordé aux marchands.

Agent pour les Teintures "DIAMOND," Eau Minérale des Sources de (l'Hôtel) St-Léon

LE REMEDE DU Dr SAINT-CYR. Est le sirop par excellence pour Toux ou Rhumes. Exigez qu'on vous donne ce ROI DE REMEDE et non des imitations. Prix 25 centins pour 24 doses pour adultes. Faites usage de "L'HUILE D'OURS COMPOSEE" pour empêcher la chute des cheveux, 25 cts.



Pourquoi souffrir d'INDIGESTION ou de CONSTIPATION quand vous pouvez vous procurer une boîte de PILULES BOWMAN et vous guérir? On envoi ces pilules par la malle à aucune adresse sur ce continent sur réception de 25 cts. Les véritables Remède Saint-Cyr et Pilules Bowman sont fabriqués seulement par le Propriétaire R. W. WILLIAMS.

R. W. Williams, Pharmacien chimiste, Licencié par examen et membre du Bureau des examinateurs en Pharmacie pour la Province.

DEPOT DE REMEDES SAUVAGES J. E. P. RACICOT

Chez M. O. Carignan, Importateur



OFFERT A TROIS-RIVIERES.

M. J. E. P. RACICOT, demeurant au numéro 1431 Rue Notre-Dame, Montréal, qui avait décidé de venir passer tous les jendis à Trois-Rivières et qui a obtenu tant de succès, mais vu, le nombre de ses malades à Montréal, se voit donc avec peine obligé de discontinuer ses voyages du chaque semaine. De sorte qu'il a choisi une de nos bonnes maisons d'être pour ouvrir un dépôt de ses remèdes. C'est chez M. O. Carignan que toutes ses pratiques auront le plaisir d'être servies comme s'il était lui-même. Vous serez servis par ce monsieur avec politesse et franchise sachant qu'il est en très grande estime. M. Racicot ne pouvait faire un meilleur choix. M. Racicot sera toujours prêt à répondre à toute personne qui désirera lui écrire pour leur donner satisfaction. Vous savez tous que ce monsieur a des remèdes pour les maladies et vous trouverez ces remèdes chez M. O. Carignan, Nos. 24 & 26, Rue des Forges, en face du marché, Trois-Rivières.

Avez-vous besoin de vous purger ou de vous nettoyer le sang et tous les organes malades, prenez un ou deux de ses Pilules Magiques et vous vous sentirez bien de suite. Ces Pilules ne vous font perdre aucun temps car vous les prenez en toute saison et en travaillant même. Etes-vous dyspeptique, ou ressentez-vous des brûlements d'estomac, avez une bouteille de ses Gouttes Royales et vous n'aurez pas besoin d'autres remèdes, ces gouttes sont d'un usage général dans une famille. Employez son Onguent Mystérieux pour le rhume, et vos enfants seront guéris pour toujours et sans aucun danger.

Son "Onguent de l'Orme" est inépuisable pour la mal de Matrice, les points de côté, les coups, etc. Sa "Préparation Tonique" renforce le sang et les nerfs et donne ansé de l'appétit. Son Sirop Pectoral n'a pas de rival pour la toux, les bronchites, le rhume et la consommation, il est également bon pour les enfants. Ayez-en toujours. Le Ver solitaire, ce monstre qui fait tant de victimes est chassé dans l'espace de quelques heures par l'usage d'un Spécifique connu de M. Racicot seul.

MATICO DE GRIMAUT & Cie. Pharmaciens à Paris. L'INJECTION de MATICO de GRIMAUT & Cie, a acquis en quelques années une réputation universelle, et guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles. CAPSULES de MATICO de GRIMAUT & Cie ne fatiguent pas l'estomac, comme le font toutes les capsules au copahu liquide et au cubèbe, et guérissent rapidement.

ASTHME CIGARETTES INDIENNES AU CANNABIS INDICA, DE GRIMAUT & Cie. Pharmaciens à Paris. Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'Asthme, l'Oppression, la Toux Nerveuse, les Catarrhes, l'Insomnie (2).

LA MERVEILLE DU SIECLE! NOUVELLES TEINTURES ANGLAISES POUR TEINDRE CHEZ SOI. L'Eau seulement est nécessaire pour l'employer. 10c le paquet. En vente partout. Si vous n'avez pas le paquet, écrivez au fabricant: J. S. ROBERTSON & Cie, Montréal.

Nomenclature des Lots. 1 Immeuble de \$5,000.00, 2000.00, 1000.00, 500.00, 200.00, 100.00, 50.00, 25.00, 10.00, 5.00. 2,367 lots valent - \$50,000.00. \$1.00 LE BILLET. Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le Mercredi, 16 Juillet 1890. A 2 HRS P. M. \$50,000.00. Un immeuble de \$5,000. LOUVERRE Nationale de Colonisation. Sous le patronage de M. le Comte de BELLE. Au profit de l'Entrevue des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'Autorité de l'Acte de Québec, 22 Vic, ch.

AGENTS DEMANDES. Si vous voulez faire de l'argent, occupez-vous de la vente des arbres fruitiers de notre pépinière et prenez une agence. C'est maintenant le temps d'écrire-nous immédiatement pour les conditions. Adressez: MAY BROTHERS, Nurserymen, Rochester, N. Y.

Feuilleton du JOURNAL.

DANS LES FORETS D'AMERIQUE

Rien ne saurait rendre l'impression profonde et particulièrement délicate qui s'empare de l'homme en présence de l'immense étendue des forêts vierges du nouveau monde. Les sentiments les plus élevés, les émotions les plus vives, un charme d'une incomparable douceur élèvent son âme et ravissent son esprit. Les grands bois, comme l'Océan, ont des aspects variés, nouveaux, un ensemble plein de grandeur et de majesté souvent relevé par des détails aussi imprévus que gracieux; leur solennité un peu monotone se double d'accidents dus à mille causes inconnues: un souffle d'air qui traverse l'espace, quelque commotion ressentie par les vieux troncs et qui fait tressaillir la futaie entière, la teinte uniforme des masses de verdure prenant tout à coup les tons multiples de l'arc-en-ciel, une note gaie jetée dans ce grave et mélancolique concert, le chant d'un oiseau éclatant soudain au milieu du frémissement continu et monotone mêlé aux mille bruits mystérieux qui s'échappent des profondeurs ignorées. Toutes les beautés de la nature, en un mot, simples et grandioses se rencontrent là, s'imposent à l'homme à ce point qu'il en demeure comme foudroyé. C'est le sentiment qui s'était emparé de plusieurs personnages tenant une grande place dans cette histoire. Ils étaient quatre: deux hommes et deux femmes; ils étaient parvenus à escalader une sorte de rampe escarpée, formée de troncs d'arbres déracinés par la tempête et entassés pêle-mêle sur un point de la forêt; le monticule étrange avait laissé derrière lui, s'allongeant pendant plusieurs milles, un large passage vide que nos voyageurs avaient parcouru; il atteignait les plus hautes cimes des géants de la forêt, et de ce promontoire improvisé par quelque ouragan terrible on dominait à une hauteur prodigieuse la surface immense des bois. Il avait fallu déployer une étonnante somme de patience et d'agilité pour arriver jusque-là: il est vrai que nos voyageurs, accoutumés au désert, avaient laissé depuis longtemps derrière eux les délicatesses, les frayeurs, les découragements habituels aux habitants des villes, trop dominés par le luxe et la mollesse; il faut dire aussi que leurs efforts trouvaient à cette heure la plus magnifique récompense. Ils en jouissaient diversement; mais, plutôt que d'analyser leurs impressions, mieux vaut les présenter au lecteur. Deux d'entre eux, un homme et une femme, étaient de race indienne et de la tribu bien connue des Tuscaroras. Les deux autres n'appartenaient point aux anciennes peuplades autrefois maîtresses du sol. A en juger par son extérieur rude, un peu commun quoique non sans prétention, l'homme semblait un matelot d'un rang peu élevé; sa compagne était une jeune fille modeste et douce, de façons distinguées, et, à l'heure présente, l'animation que lui prêtaient la rude ascension qu'elle venait de faire et l'émotion du sublime spectacle qu'elle avait sous les yeux donnait à sa physionomie vive et intelligente un grand charme. On devinait, malgré tant de jeunesse et de timidité, un caractère ferme, un esprit élevé, et surtout un cœur d'une sensibilité et d'une droiture parfaites. "Mon oncle, disait la jeune fille, qui trouvait un appui sur le bras du rude marin, en lui montrant du doigt l'espace verdoyant qui se déroulait autour d'eux à perte de vue, cela ne vous rappelle-t-il pas la vue de l'Océan, que vous aimez tant? —Ce que c'est pourtant que l'ignorance et l'imagination d'une jeune fille! Où peux-tu trouver, Magné, — terme d'affection que le marin employait souvent en parlant à sa nièce; c'était une flatterie pour elle et un souvenir pour lui, les marins se servant souvent de ce terme pour désigner la boussole, — où peux-tu trouver un terme de comparaison entre une pointe de feuilles et l'Océan Atlantique? Les flots auraient vite fait de balayer toutes ces cimes; la mer les roulerait comme un bouquet tombé de ta main. —Je pense, mon oncle, que vous montrerez dans ce jugement au moins autant de préjugés et d'imagination que moi; car regardez devant vous: combien de milles se déroulent là sous nos regards, et nous apercevons que des feuilles agitées et frémissantes! Quel autre spectacle vous offrirait la surface des flots? —Comment! s'écria le marin opiniâtre, — et il enfonçait plus avant ses deux bras croisés sur sa large poitrine sous les plis de sa veste rouge, — comment! vous demandez sérieusement ce que je verrais de plus sur l'Océan! Mais, malheureuse enfant, où sont ses vagues écumeuses, ses eaux bleues et transparentes, ses brisants couronnés d'écume blanche? Où sont ses trombes formidables, ses baleines, ses requins? Qu'y a-t-il dans cette méchante forêt qui rappelle l'éternel roulis des ondes? —Mais, mon oncle, chaque chose a son charme particulier. Où trouver sur l'Océan ces cimes majestueuses, ce solennel silence, ces parfums pénétrants de la forêt, cette belle verdure?

—Verdure! voilà bien l'ignorance; ne savez-vous donc pas que l'eau verte est le fléau des marins? Et puis, dites-moi quels poissons pourraient vivre sous cette croute de feuilles sèches. —S'il n'y a pas de poissons, il y a des animaux de toutes sortes. —Je n'en sais rien. Avant notre départ d'Albany, on nous a montré mille histoires d'animaux extraordinaires, et néanmoins nous n'avons encore rien vu. Je suis convaincu qu'il n'y a pas, dans toutes ces forêts, une bête sauvage comparable à un requin des basses latitudes. —Voyez là-bas! s'écria la jeune fille, prêtant peu d'attention aux arguments du vieux matelot, n'est-ce pas une colonne de fumée qui monte au-dessus des arbres? Pensez-vous qu'elle sorte de la cheminée d'une habitation? —Je la vois parfaitement. Arrowhead nous renseignera sur ce point; c'est son affaire. Et il toucha du doigt l'épaule de l'Indien debout à côté de lui dans une attitude pensif, mais complètement muet, et il lui montra, ayant ainsi, pensait-il, éveillé son attention, la fumée qui au-dessus de la cime des arbres filtrait à travers les feuilles à peu près à un mille de distance. Le Tuscarora avait la mine haute et la physionomie noble des anciens sauvages de ce continent; leurs rapports trop suivis avec les colons ont fait perdre au plus grand nombre, de nos jours, cette attitude pleine de noblesse et de calme qu'ils affectaient en toute circonstance. Arrowhead était demeuré fidèle aux traditions de ses pères, et il avait gardé, en apparence du moins, le type et le caractère de sa race, bien qu'il eût fréquenté les habitations et qu'il connût les usages des étrangers. Il entretenait avec le marin, son compagnon de voyage, des relations amicales, tempérées pourtant d'une réserve qu'indiquait à l'Indien la distance, bien connue de lui, qui séparait un officier de marine d'un chef subalterne. Sa dignité calme et tranquille imposait à Charles Cap une grande retenue. Le marin à son tour, dont le ton dogmatique et l'humeur facétieuse n'épargnaient d'ordinaire personne, n'avait pourtant point osé aller avec l'Indien jusqu'à la familiarité. Mais la vue de cette fumée blanche à travers les arbres avait troublé le marin, et il s'était oublié pour la première fois jusqu'à mettre la main sur l'épaule de son compagnon de route. Le Tuscarora avait vu la fumée; il resta une minute sur la pointe des pieds, l'œil fixe; puis reprenant sa première attitude après avoir jeté un regard rapide tout autour de l'horizon, il fit entendre une de ces exclamations basses et contenues, d'un ton doux et guttural qui forme un contraste si singulier avec les cris des sauvages à l'heure de la mêlée, et dont les éclats stridents déchirent l'oreille. Charles Cap et sa jeune nièce n'ignoraient pas quels dangers ils avaient à courir dans ce voyage à travers cette ceinture de déserts sauvages qu'ils devaient traverser; mais ils ignoraient complètement si la rencontre d'autres hommes était un danger ou une cause de sécurité. "Serions-nous dans le voisinage de Onéidas ou des Tuscaroras, Arrowhead? dit Cap à l'Indien. Nous ferions bien dans ce cas d'aller passer la nuit dans leur wigwam. —Il ne saurait y avoir de wigwam dans ces parages, dit Arrowhead d'un air tranquille, il y a trop d'arbres. —En tout cas, il y a là des Indiens et peut-être quelqu'une de vos anciennes connaissances... —Non, dit Arrowhead sans s'émouvoir. Point de Tuscaroras, ni d'Onéidas, ni de Mohawks. C'est un feu de faces pâles. —Voilà ce qui est trop fort! s'écria le marin; nous autres vieux chiens de mer nous ne pouvons distinguer la fumée d'un vaisseau de ligne de celle d'un bâtiment charbonnier; voilà une affirmation qui me paraît passablement hasardée. L'idée qu'il pouvait se rencontrer dans leur voisinage des compatriotes troublait étrangement la jeune fille: son oncle ne paraissait pas moins impatient d'être fixé sur ce point; mais cette légère colonne de fumée, montant légèrement dans l'air au-dessus de la cime, des arbres, pouvait-elle bien être regardée comme un renseignement certain? Il est vrai qu'ils avaient déjà en bien souvent l'occasion d'admirer la pénétration, il serait peut-être plus juste de dire l'instinct du Tuscarora. "Un feu de faces pâles! dit la jeune fille. Assurément mon oncle, il est impossible de deviner cela. —J'aurais été de ton avis il y a dix jours, mon enfant, mais à l'heure présente je ne sais plus qu'en penser. Comment pouvez-vous reconnaître, Arrowhead, dit le matelot s'adressant à leur guide, à la fumée, le feu allumé par une face pâle ou par un Indien? —Un Indien ne fait pas de feu avec du bois vert; le bois vert, l'humidité donnent trop de fumée, une fumée trop noire. —Mais, pardon, votre fumée n'est pas noire, et il ne me paraît pas qu'il y en ait beaucoup. —Le bois est trop vert, dit le guerrier en secouant la tête. Un Tuscarora n'osera pas de faire du feu avec de l'eau; c'est un feu de faces pâles. —Il est impossible qu'il ait raison, murmura le marin. Maintenant, Arrowhead, dites-moi, à quelle distance sommes-nous de l'étang d'eau douce que vous nommez le lac Ontario, et à la recherche duquel nous sommes depuis si longtemps?

(A continuer)

La lumière Electrique des Trois-Rivieres La compagnie Electrique a pris les mesures nécessaires pour poser une lumière arc en face du magasin de J. E. Garneau, afin de montrer au public que cet établissement mérite beaucoup d'attention, spécialement dans les marchandises pour Dames, tel que Robes et Man teaux, etc., etc J. E. GARNEAU, Propriétaire, En face du Bureau de Poste, Trois-Rivieres.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS. Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit: "78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882. MESSRS. J. C. AYER & Co: Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à quelques jours, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliora graduellement et est devenue excellente. Je me sens cent fois plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous priez les publier dans l'intérêt de nos semblables. A vous, avec respect, Z. P. WILDS." Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer purifiée, enrichie, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les maux résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile. PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

Nos Prix en Gros

Sujets aux fluctuations du Marché Farine blanche de choix... \$1.40, 2.10, 2.35 Farine farine américaine... 2 60 Pain de 6 lbs par doz... 1 80 Graines fairbank's par lot... 1 75 " " chaudière 3 lbs, 5 lbs, 10 lbs et 50 lbs... \$ 0 7 1/2 Thés depuis... 1 1/2 c. à 26 Vermicelle boîte 5 lbs... \$ 0 35/2 Biscuits depuis 6 c. en montant. Cornichons qualité extra par gallon... 55 Vinaigre Malt et Blanc extra... 35 Salspareille de Bristol par doz... 7 50 Empeiole boîte de 40 lbs... 5 Planché à laver par doz... 1 25, 1 45 et 1 65 Ralets 2 et 3 cordes par doz... 1 35 et 1 65 Allumettes Dominion... 2 50 Globe lampe par boîtes la doz... 35 Savons depuis... 1 50 la boîte Resine par 100 lbs... 1 10 Grue de Blé blanc... 19 00 la tonne Son de Blé... 17 00 la tonne Graines de mil... Trèfle rouge... Vermont... Pois bien beau par 66 lbs... 95 Blé d'Inde jaune par 56 lbs... 40 Belle Avoine par 35 lbs... 2 00 Fèves blanches de choix... 1 20 Plâtre pour la terre... 1 20 Phosphate 28 O. P. \$2 80 gallon. Whisky 50 O. P. \$2 80 gallon. Rye 25 U. P. \$1 54 gallon.

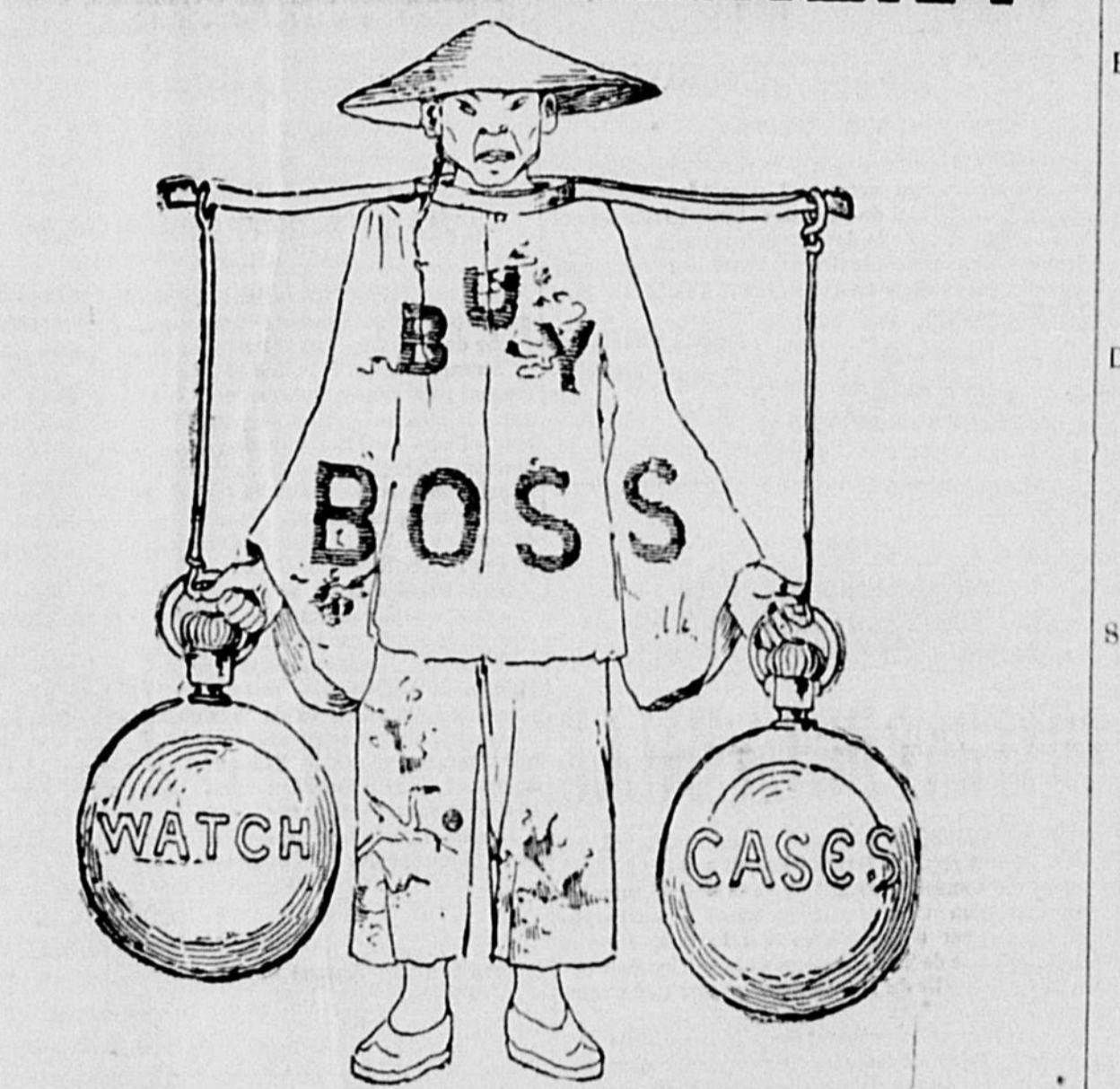
Demandez nos prix pour laquetterie, Vaiselles, Verres, Articles de fantaisie, etc., etc. Correspondance sollicitée L. T. CORMIER, Magasin, Nos 10 & 11, Marche aux Dendres et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivieres, Telephone No. 2

BRANDY Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE GOGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin 8 juillet 1889.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES. (Vis-à-vis le Marché.) — SPÉCIALITÉ: — POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts. Extraction des dents sans douleur au moyen du gaz hilariant au bureau ou à domicile (sur demande.) CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 25 décembre 1885

DEMENAGEMENT



P. M. CONNER, IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES DE TROIS-RIVIERES Vient de transporter son établissement au No. 17, Rue du Platon Porte voisine du Magasin de M. ED. BRUNELLE, épicier.

A l'occasion de son déménagement, le soussigné désire offrir ses remerciements au public pour le généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. L'expérience acquise dans cette branche d'affaires et le soin apporté de manière à satisfaire toutes les exigences, est une garantie que cet encouragement lui sera continué. L'assortiment a été complètement renouvelé. Les prix sont à la portée de toutes les bourses, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la liste de quelques-uns des articles mentionnés ci-dessous: HORLOGES EN NICKEL... 75 Cts. en montant. MONTRES do do... \$3.00 en montant. do do ARGENT... 5.00 en montant. do do OR... 7.00 en montant. Les autres articles ont été diminués en proportion. Montres et bijoux réparés avec soin et promptitude par un ouvrier habile et expérimenté, spécialement attaché à l'établissement pour ce genre d'ouvrage. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE. P. M. CONNER, Importateur de Montres, Horloges et Bijouteries, No. 17, Rue du Platon, presqu'en face de son ancien Magasin

LE Journal des Trois-Rivieres

Journal Bi-Hebdomadaire ABONNEMENT: Un An... \$2.00 Six Mois... 1.00 EDITION HEBDOMADAIRE Un An... \$1.00 Six mois... 50 cts. Strictement payable d'avance. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit un mois avant l'expiration de son année. L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a. TARIFS DES ANNONCES Les annonces sont tolérées sur (Type Brevier), aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... 10 cents Insertions subséquentes, par ligne... 05 cents Conditions spéciales pour annonces à long terme. Toute communication concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée à G. DESILETS & FRÈRE, Trois-Rivieres, P. Q.

IMPRIMERIE

JOURNAL

On imprime à cet établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville: Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissaires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque

Pour les avocats Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de mariage, Baux à loyer

A Vendre A St. Grégoire, près de la station du Grand Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en briques, haut gar, étable, une boutique à deux étages de 150 pieds x 36, comprenant une fonderie. Tout est neuf et était occupé ci-devant par O. Isaie Bergeron. Pour les conditions s'adresser à I. A. Poirier, Notaire, ou à Johnny Morrissette à St. Grégoire, 6 Mars, 1890.